

cielle dans York implique quelque chose de déloyal.

M. MIDDLEBRO: L'honorable député fait une pétition de principe.

M. MILLER: Les circonstances étaient tout à fait différentes.

M. MIDDLEBRO: Voici mon idée: l'honorable député dit que parce que nous n'avons pas placé de candidat dans Drummond-et-Arthabaska, nous faisons alliance avec les nationalistes. Si cet argument vaut quelque chose, conséquemment, comme les libéraux n'ont pas fait d'opposition à l'honorable député d'York-sud, n'est-il pas juste de se demander s'ils ne s'étaient pas associés à l'honorable représentant d'York-sud? Je ferai observer à mon collègue qu'il est bien vrai que les conservateurs n'ont mis personne en candidature dans Drummond-et-Arthabaska, à la dernière élection; mais il est tout aussi vrai que les conservateurs n'y avaient pas de candidat à la dernière consultation populaire; car ce comté a été jugé si foncièrement libéral qu'on a pas jugé utile d'y présenter de candidat. L'argument de mon collègue croule donc par la base; car à la dernière élection générale, il n'y était question ni de loyauté ni de déloyauté; il n'y était nullement question de nationalistes, car il n'en avait point là, et cependant, nul conservateur n'y a posé sa candidature. Mon collègue doit admettre que sa prétention à cet égard est absolument insoutenable. Mais s'il persiste à affirmer qu'il existait une alliance entre les deux partis, il acceptera peut-être l'opinion du "Globe" de Toronto qui disait, ces jours derniers:

L'événement marquant du débat d'hier sur la loi du service naval de la dernière session, c'est l'affirmation de M. Borden que les conservateurs n'ont pas fait d'alliance avec les nationalistes. Un grand nombre d'indications tendent à prouver que cette affirmation de M. Borden est exacte.

Je dis donc aujourd'hui que l'assertion de l'honorable député (M. Miller) que les conservateurs ont fait alliance avec les nationalistes, tombe à plat. Cette assertion tend à prouver que nos adversaires se rendent compte que l'opinion publique leur est défavorable et qu'ils s'efforcent de détourner le flot montant en faisant des affirmations qu'ils ne peuvent pas appuyer par des preuves. Un mot et je termine. Je crois que tous ceux qui ont entendu le discours du chef de l'opposition tiendront compte du fait que la résolution adoptée par la Chambre en 1909 n'a pas été mise à exécution par le Gouvernement, que le Gouvernement a présenté une politique hybride sur la marine, à laquelle nous n'avons jamais donné notre appui, que dans l'intervalle une circonstance s'est produite à laquelle répond l'amendement de l'honorable chef de l'opposition et en tenant

compte du fait que notre proposition n'ayant pas été adoptée, les deux partis sont en difficulté. Je crois que personne ne peut rien reprocher à la politique de M. Borden quand il dit: Nous sommes encore en désaccord sur la question navale et nous sommes d'avis de soumettre cette difficulté au tribunal de l'opinion publique du Canada aux prochaines élections générales.

Sir WILFRID LAURIER: Comme j'ai déjà pris la parole au cours de cet interminable débat, je dois solliciter l'indulgence de la Chambre si je me lève de nouveau pour abuser de sa patience. Mais on ne trouvera peut-être pas mauvais, qu'avec la position que j'occupe à la tête du Gouvernement, je prenne encore une fois la parole pour exposer les vues du Gouvernement sur cette nouvelle tournure qu'a pris le débat, par l'introduction de deux amendements qui ont été présentés par l'honorable chef de l'opposition (M. R. L. Borden) et par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk).

L'honorable député de Grey-nord (M. Middlebro) me pardonnera, j'en suis sûr, si je n'essaye pas de répondre au très intéressant discours qu'il vient de prononcer, mais il y a de très bonnes raisons pour me justifier de ne pas le faire. Il a parlé, en effet, de tout, excepté des amendements qui ont été proposés à la Chambre. Il s'est beaucoup éloigné de la question, mais je ne lui en fais pas de reproches. Il s'est promené de l'est à l'ouest, et il est revenu sur ses pas; il a parlé de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne, mais il n'a jamais dit un mot des amendements qui sont sur le tapis.

L'amendement proposé par mon honorable ami de Jacques-Cartier est parfaitement en conformité avec la position qu'il a prise l'an dernier et il me suffira de donner lecture des deux amendements pour prouver ce que j'avance. L'an dernier, mon honorable ami opposa au bill que nous présentions un amendement ainsi conçu:

Tout en protestant de son inaltérable dévouement à la couronne britannique, cette Chambre est d'opinion que le projet de loi qui lui est présenté change les relations du Canada avec l'empire et devrait, en conséquence, au préalable, être soumis au peuple canadien, pour en obtenir immédiatement son opinion par voie de plébiscite.

Cette année, mon honorable ami a exprimé la même idée sous une forme un peu plus condensée, en proposant que:

Cette Chambre regrette que le discours du trône n'indique en aucune manière que le Gouvernement ait l'intention de consulter le peuple au sujet de sa politique navale, et de la question générale de la contribution du Canada aux armements de l'empire.

A l'exception du fait que cet amendement a abandonné l'idée d'un plébiscite, il n'y